

Et si c'était le bon moment pour rénover son bâtiment ?

2^{ème} Forum neuchâtelois du logement

2 mai 2019
SINE, Neuchâtel

Steeve Michaud

Responsable gestion énergétique des bâtiments



Aides financières directes

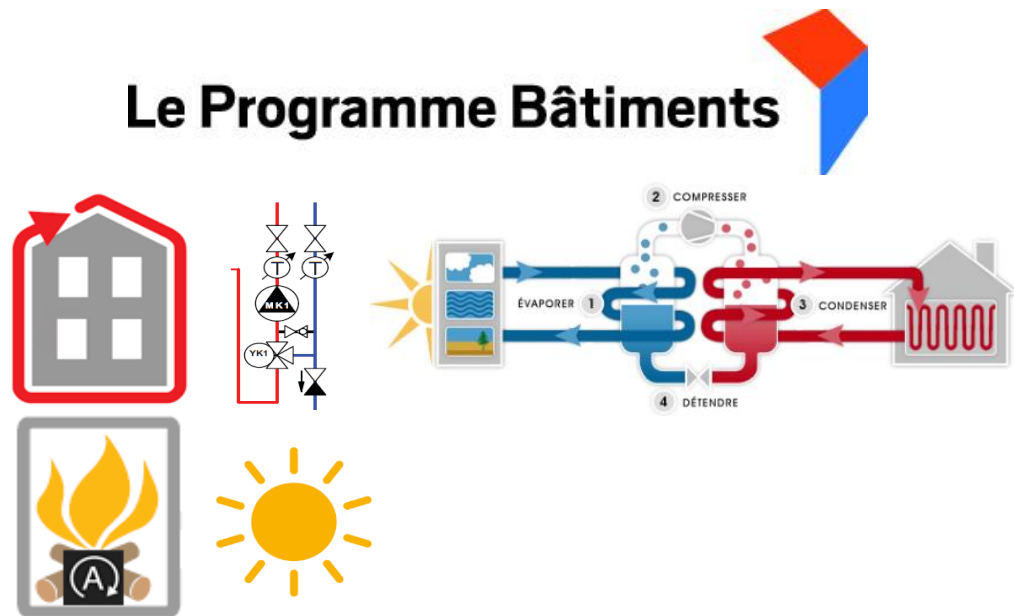
Le Programme Bâtiments

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES : DES INVESTISSEMENTS RENTABLES

dans le canton de Neuchâtel

2019

www.ne.ch/energie



MINERGIE

Mehr Lebensqualität, tiefer Energieverbrauch
Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie

Verenig MINERGIE / Association MINERGIE*

Ce bâtiment répond aux exigences du **standard MINERGIE*** applicable aux bâtiments,

reconnu par les cantons, la Confédération et l'économie. Il correspond aux développements techniques les plus récents et réalise un excellent niveau de confort ainsi que concerne la qualité de l'air, le confort thermique et la protection contre le bruit de l'environnement. Anticipant les exigences et usages de demain, ses avantages plaçant le bâtiment en excellente position pour ce qui est de ses membres de sa valeur.

Le bâtiment a le droit d'être appelé maison MINERGIE*

N° NE-118

CECB[®]

CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

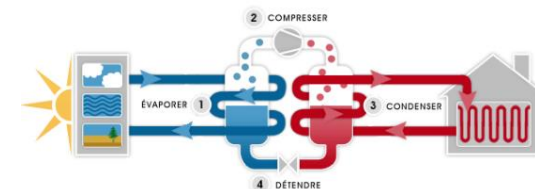
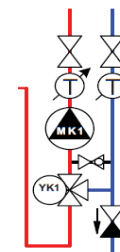


Quelle(s) subvention(s) pour mon projet ?



- **Variante 1 : Rénovation par mesures ponctuelles**
- **Variante 2 : Amélioration de classe CECB**
- **Variante 3 : Rénovation MINERGIE**

Variante 1 Rénovation par mesures ponctuelles



Isolation thermique d'éléments de construction



Chauffage automatique au bois (pellets ou plaquettes)



Pompe à chaleur en remplacement d'un chauffage à mazout, à gaz ou électrique

Raccordement à un réseau de chaleur

Capteurs solaires thermiques

✓ **Cumul des subventions de la variante 1 possible**

✓ **Jusqu'à 24 mois pour réaliser les travaux d'assainissement**

Isolation thermique d'éléments de construction

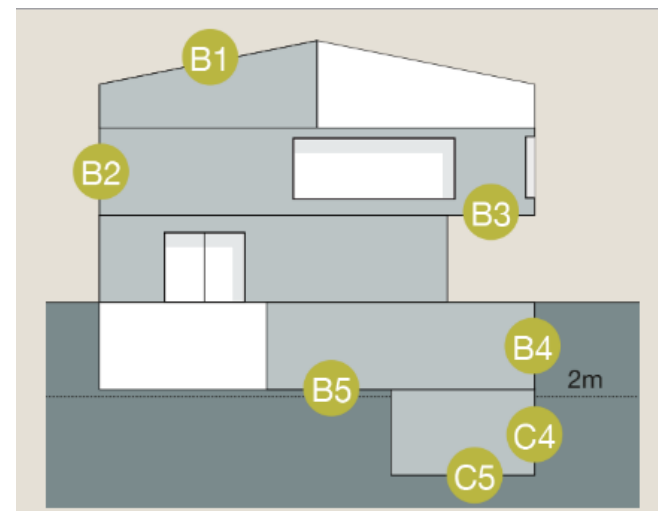
- ✓ Bâtiments dont l'autorisation de construire a été délivrée avant l'an 2000
- ✓ **Tarif : 60 Frs/m² de surface isolée**
- ✓ Montant minimal de la subvention : 3'000 Frs (min. 50 m²)
- ✓ **Le CECB[®] Plus est exigé dès 10'000 Frs d'aide financière**
- ✓ **(>166 m² de surface isolée)**
- ✓ Fenêtres et éléments contre non chauffé pas subventionnés

Éléments de construction B1 à B5 :
valeur $U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$

Éléments de construction C4 à C5 :
valeur $U \leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$



Ville de **Neuchâtel** soutient l'assainissement



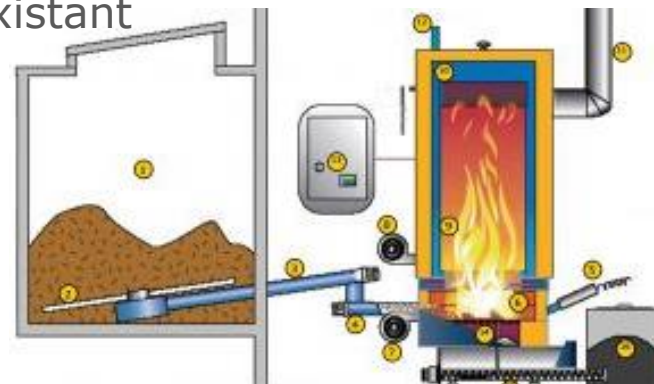
Installation de chauffage

Chauffage automatique au bois (pellets ou plaquettes)

Remplacement d'un chauffage central d'un bâtiment existant

Puissance ≤ 70 kW : 3'500 Frs + 200 Frs/kW_{th}

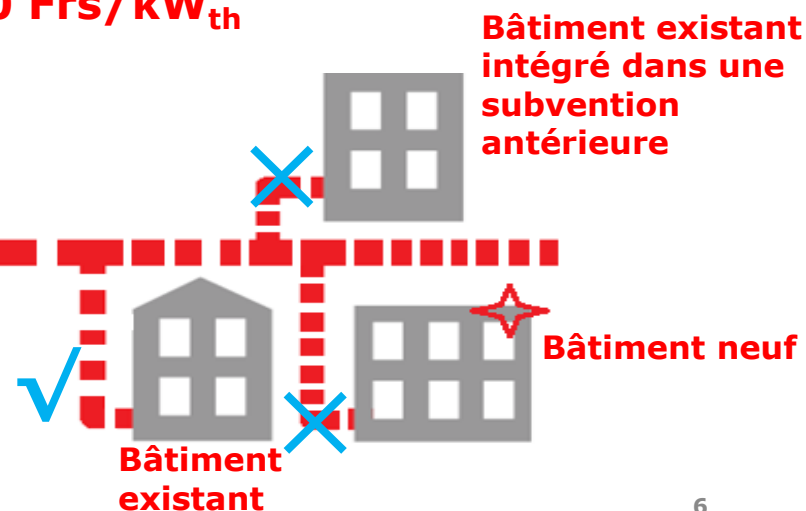
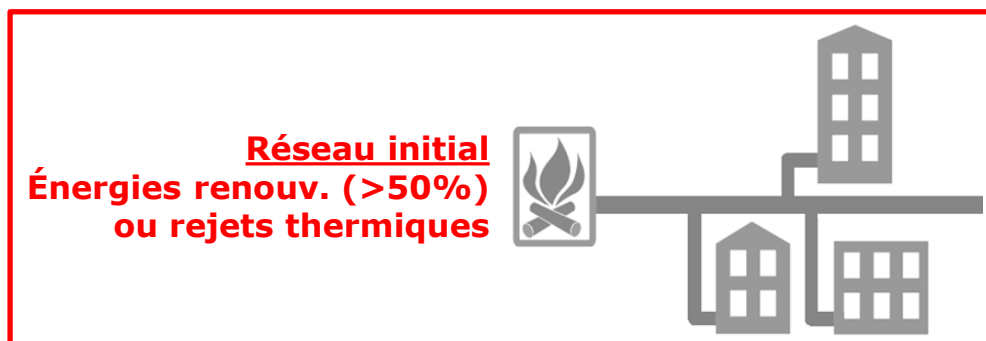
Puissance > 70 kW : 180 francs/kW_{th}



Raccordement à un réseau de chaleur

Remplacement d'un chauffage central d'un bâtiment existant

Subvention au propriétaire : 4'000 Frs + 20 Frs/kW_{th}



Installation de chauffage

Pompe à chaleur (PAC)

Remplacement d'un chauffage à mazout, à gaz, ou électrique

PAC air/eau 3'500 Frs + 150 Frs/kW_{th}

PAC sol/eau ou eau/eau 5'000 Frs + 250 Frs/kW_{th}

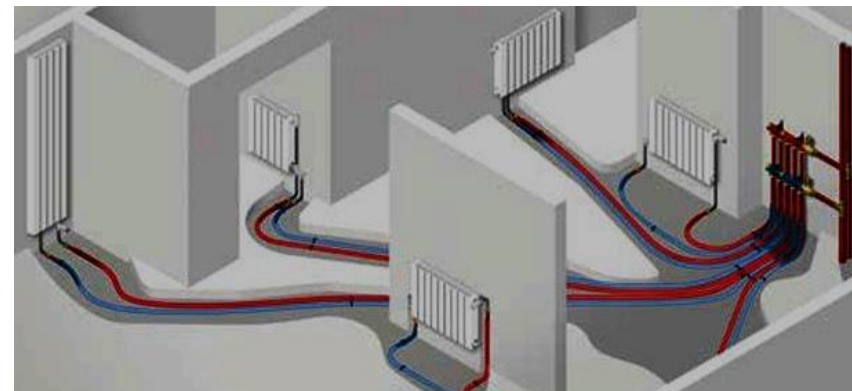


Supplément pour la mise en place du premier système de distribution de chaleur

En complément des mesures précédentes :

- ✓ Chauffage automatique au bois
- ✓ Pompe à chaleur
- ✓ Raccordement à un réseau de chaleur

Subvention : 2'000 Frs + 100 Frs/kW_{th}



Capteurs solaires thermiques

- ✓ Nouvelle installation ou extension d'installation sur des bâtiments existants
- ✓ Production d'eau chaude sanitaire ou chauffage du bâtiment
- ✓ Capteurs répertoriés sur www.kollektorliste.ch avec indication de la puissance thermique nominale en kW

Subvention : 1'200 Frs + 500 Frs/kW

Solaires photovoltaïques

- ✓ Soutien de la Confédération

pronovo

Conditions et demande www.pronovo.ch



Neuchâtel soutient ces installations



Variante 2 Amélioration de classe CECB



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS



Amélioration de classe CECB (enveloppe + globale)

- ✓ CECB® Plus exigé
- ✓ Ne concerne que l'habitat pour lequel l'autorisation de construire a été délivrée avant l'an 2000
- ✓ Amélioration de min. 3 classes au niveau de l'enveloppe du bâtiment ET de l'efficacité énergétique globale (installations techniques)
- ✓ Jusqu'à 36 mois pour réaliser les travaux d'assainissement

Variante 3 Rénovation MINERGIE



Label MINERGIE

Label MINERGIE-P

Label MINERGIE-P-A

Subvention: 65 à 170 francs/m² SRE

- ✓ **Ne concerne que l'habitat pour lequel l'autorisation de construire a été délivrée avant l'an 2000**
- ✓ **Supplément MINERGIE-A si exigence primaire selon MINERGIE-P**
- ✓ **Jusqu'à 24 mois pour réaliser les travaux d'assainissement**

Quelle est la subvention la mieux adaptée pour mon projet ?



check-up
énergétique
CECB® Plus



Outil de diagnostic et de conseils

Rénovation d'un bâtiment collectif



Année de construction : 1963

6 appartements

15 habitants

**Surface de référence
énergétique (SRE) : 535 m²**

Mesures de rénovation :

- ✓ **Isolation du plancher des combles**
- ✓ **Isolation périphérique des façades**
- ✓ **Remplacement des fenêtres**
- ✓ **Mise en place d'une installation solaire thermique de 13 m²**
- ✓ **Chaudière à mazout conservée**

Évaluation des variantes

Variante 1 – Rénovation par mesures ponctuelles

→ Isolation thermique des façades = CHF 13'860.-

→ Capteurs solaires thermiques (13 m² = 8 kW) = CHF 5'200.-

Subvention variante 1 = CHF 19'060.-

Variante 2 – Amélioration de classe CECB

Passage de la classe G à D pour l'enveloppe du bâtiment et de la classe F à C pour l'efficacité énergétique globale = Amélioration de 3 classes

→ CHF 50.- * 535 m² = CHF 26'750.-

Subvention variante 2 = CHF 26'750.-

L'amélioration de
classe CECB n'est pas
toujours la plus
favorable

Comment obtenir une aide financière

- ✓ La demande de subvention doit être déposée avant le début des travaux.
- ✓ Les critères d'accès et les exigences du Programme Bâtiments doivent être respectés.
- ✓ Les mesures nécessaires à respecter les exigences de la législation en matière d'énergie ne sont pas subventionnées.

www.ne.ch/energie >rubrique
«Subventions»

→ Conditions générales du Programme
Bâtiments NE

Le Programme Bâtiments dans le canton de Neuchâtel

Valable dès le 1^{er} janvier 2019

Conditions générales - état au 01.01.2019



Information, contact

**www.ne.ch/energie >rubrique « Subventions »
→ Conditions générales du Programme Bâtiments NE**

**Pour des questions concernant l'isolation thermique
d'éléments de construction :**

Centre de traitement

E-mail : neuchatel@leprogrammebatiments.ch

Tél. 058 680 40 98

Pour toutes autres questions :

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Rue du Tombet 24, 2034 Peseux

E-mail : sene@ne.ch

Tél. 032 889 67 30

Pleine réussite pour vos projets 2019 !



Merci de votre attention !